



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2018-02

Objet : Délibération portant désignation des délégués communautaires au sein des syndicats de bassins versants dans le cadre de la compétence GEMAPI

Conseillers en exercice	30	L'an 2018, le 20 février à 18h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE
Conseillers présents	20	
Quorum	16	
Conseillers représentés	6	
Date de convocation	07/11/2018	
Date d'affichage	07/11/2018	
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance :		Jean-Pierre SOUBIE

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	En cours de vote
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Frank MONTEIL
Frédéric COUSSO	Croignon		Patrick BONNIER
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Bernard CROS
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florence ALLAIS
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		
Florent LODDO	Pompignac		
Denis LOPEZ	Pompignac		Axelle BALGUERIE
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

21 FEV. 2018

N° 2018-02**Objet : Délibération portant désignation des délégués communautaires au sein des syndicats de bassins versants dans le cadre de la compétence GEMAPI**Rapport de synthèse :

La Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" doit procéder à la désignation de ses représentants au sein des 3 syndicats de bassins versants dans le cadre de la compétence GEMAPI en représentation-substitution des communes.

La Communauté de communes doit désigner des membres du conseil communautaire ou des conseils municipaux.

En application de l'article L 2121-21, le vote est normalement secret. Toutefois, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité le vote peut être public. Mais dans tous les cas le scrutin reste **un scrutin majoritaire uninominal**.

De même, si un seul candidat se déclare par poste alors sa nomination prend effet immédiatement, sans procéder à un vote formalisé.

Représentation actuelle

		Titulaires	Suppléants
Syndicat mixte du ruisseau du Gua	Tresses	Jean-Antoine Biscaïchipy Jean-Pierre Soubie	Non prévu
Syndicat mixte eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER'E2M)	Camarsac	Michel Ortega	Hervé Cazenabe
	Croignon	Vacant	Vacant
	Sallebœuf	Marc Avinen	Juliette Dupuy
SIETRA des bassins versants de la Pimpine et du Pian	Bonnetan	Dominique Derue Vacant	Alain Lafontana
	Carignan de Bx	Michel Lehmann Pierre Carlet	Jean-Pierre Roux
	Fargues Saint-Hilaire	Jean-Marie Salanon Cécile Bouyer	Paul Chevalard

La représentation de la commune de Pompignac interviendra après l'achèvement de la procédure de modification des statuts du SMER pour étendre son périmètre d'intervention.

Le Président indique avoir reçu les candidatures suivantes de la part des maires :

		Titulaires	Suppléants
Syndicat mixte du ruisseau du Gua	Tresses	Jean-Antoine Biscaïchipy Jean-Pierre Soubie	Non prévu
Syndicat mixte eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER'E2M)	Camarsac	Michel Ortega	Hervé Cazenabe
	Croignon	Patrick Bonnier	Patrick Lucas
	Sallebœuf	Marc Avinen	Juliette Dupuy
SIETRA des bassins versants de la Pimpine et du Pian	Bonnetan	Dominique Derue Alain Lafontana	Alain Bargue
	Carignan de Bx	Michel Lehmann Alain Saillard	Jean-Pierre Roux
	Fargues Saint-Hilaire	Jean-Marie Salanon Cécile Bouyer	Paul Chevalard

Le Président indique avoir également reçu les candidatures d'Axelle Balguerie pour les mandats de représentants auprès Syndicat Gua et de Marc Gizard pour les mandats de représentant auprès du SIETRA

Le Président constate les candidatures uniques pour les mandats suivants :

		Titulaires	Suppléants
Syndicat mixte eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER'E2M)	Camarsac	Michel Ortega	Hervé Cazenabe
	Croignon	Patrick Bonnier	Patrick Lucas
	Sallebœuf	Marc Avinen	Juliette Dupuy
SIETRA des bassins versants de la Pimpine et du Pian	Bonnetan	Dominique Derue Alain Lafontana	Alain Bargue
	Carignan de Bordeaux	Alain Saillard	Jean-Pierre Roux
	Fargues Saint-Hilaire	Jean-Marie Salanon Cécile Bouyer	Paul Chevalard

Ces candidats sont donc désignés représentants de la Communauté de communes auprès des Syndicats concernés.

Le Président constate la pluralité de candidatures pour la représentation auprès du syndicat du ruisseau du Gua et la demande de vote à bulletin secret.

Il est procédé au vote

Titulaire n°1	Votants : 25	Exprimés : 25	Jean-Pierre Soubie : 17	Axelle Balguerie : 8
Titulaire n° 2	Votants : 26	Exprimés : 26	Jean-Antoine Biscaïchipy : 18	Axelle Balguerie : 8

MM Jean-Antoine Biscaïchipy et Jean-Pierre Soubie sont désignés représentants de la Communauté de communes auprès du Syndicat mixte du ruisseau du Gua.

Le Président constate la pluralité de candidatures pour la représentation auprès du SIETRA Pimpine et Pian et la demande de vote à bulletin secret.

Il est procédé au vote

Titulaire n°1	Votants : 26	Exprimés : 24	Marc Gizard : 15	Michel Lehmann : 9
---------------	--------------	---------------	------------------	--------------------

M. Marc Gizard est désigné représentant de la Communauté de communes auprès du SIETRA des bassins versants de la Pimpine et du Pian

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 20 février 2018

Le Président

Pour extrait conforme





Signé par : Jean-Pierre Soubie

 Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais



Bordereau de signature

D2018_02 DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES SYNDICATS DE BASSINS VERSANTS DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	21/02/2018	 Visa
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	21/02/2018	 Signature  Certificat au nom de Jean-Pierre SOUBIE (Président, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par ChamberSign France - AC 2 étoiles, valide du 12 juil. 2016 à 10:44 au 12 juil. 2019 à 10:44.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		 Archivé

Dossier de type : Actes // sigpresident